

INTERVENANT SUR AL JAZIRA

Abdelmoumen Khalifa riposte

«Abdelaziz Bouteflika est à l'origine de mes problèmes (...) Khalifa Airways a acheté 4 Mercedes blindées pour la présidence (...) Le siège du ministère des Finances a été construit avec l'argent de Khalifa Bank (...) J'ai laissé 3 milliards de dollars dans la banque», a révélé hier sur la chaîne satellitaire Al Jazira Rafik Abdelmoumen Khalifa.

Saïda Azzouz - Alger (Le Soir) - Le patron du groupe Khalifa, dont le procès de la caisse centrale se déroule depuis le 8 janvier dernier au tribunal criminel de Blida, était l'invité de l'émission «Rencontre du jour». Une tribune à partir de laquelle il assène ses vérités en réponse aux questions du journaliste qui, d'emblée, lui demande d'expliquer comment il a pu en si peu de temps bâtir un empire et comment il en explique la dégringolade. Rafik Khalifa en explique brièvement le contexte avant de résumer les raisons de la chute du groupe qu'il présidait. «Abdelaziz Bouteflika est à l'origine de mes problèmes.

Mes problèmes ont commencé en juillet 2002 quand un rapport de la DGSE (services secrets français), repris par des journaux dont *Libération*, affirmait que Khalifa allait vers la faillite. Tout a été fait pour qu'il en soit ainsi (...), indique le Pdg du groupe Khalifa qui vit en Grande-Bretagne où il a bénéficié du droit d'asile politique.

Il est formel, c'est pour des raisons historiques, personnelles et politiques que «Abdelaziz Bouteflika et non l'Etat lui en veut». Il précise que les preuves résident dans les ordonnances signées par le chef de l'Etat pour la dissolution de Khalifa Bank et plus tard de Khalifa



Airways. Il affirme que son groupe a été mis en faillite. «Quand j'ai quitté l'Algérie en mars 2003, il n'y avait pas de banqueroute. J'ai commandé de faire un audit par KPMG, un cabinet de réputation mondiale, pour démontrer que j'ai laissé 3 milliards de dollars dans les caisses et non 1 milliard 500

dollars comme cela a été avancé. Les documents que j'ai transmis à la justice britannique en attestent.» Au journaliste de la chaîne satellitaire arabe qui lui demande où est passé tout cet argent, Abdelmoumen Khalifa suggère de poser la question à Djallab (l'administrateur provisoire, ndr) avant

de reconnaître avoir eu des rapports avec toutes les personnes qui sont ou qui étaient au pouvoir. «Je connais des ministres, des généraux, des hauts fonctionnaires, je vous rappelle que j'étais président d'un groupe au sein duquel il y avait une banque et une compagnie aérienne. D'ailleurs, c'est Khalifa qui a construit le siège du ministère des Finances», rétorque Rafik Khalifa au journaliste qui lui demandait s'il connaissait des généraux et s'il était partie prenante dans la lutte des clans. Concernant ses démêlés avec la justice française, l'interviewé rappelle une audition qu'il a eue avec les services judiciaires français au siège de Scotland Yard en 2006.

«Les Français avaient un seul problème, il concernait l'achat de 4 voitures de luxe pour un montant de 2 millions d'euros. Ils ne comprenaient pas le fait que Khalifa Airways Paris achète des voitures de luxe. J'ai expli-

qué qu'il s'agissait de 4 Mercedes blindées achetées pour la présidence. Ils m'ont demandé des preuves, je les ai orientés vers la maison en Belgique où Khalifa Airways les a achetées et où la protection rapprochée de Abdelaziz Bouteflika a effectué un stage de deux semaines pour l'utilisation de ces voitures blindées.» S'agissant des dépôts effectués par Sonatrach dans la banque Khalifa, Abdelmoumen les dément. Comme il dément le fait qu'en 2003 il a tenté, par le truchement de ses collaborateurs, de faire sortir clandestinement 2 millions d'euros.

«C'est un scénario. J'avais une compagnie aérienne qui disposait d'une cinquantaine d'avions, j'aurais pu faire sortir de l'argent si je l'avais voulu.» C'est la première fois que Abdelmoumen Khalifa dément avoir tenté de faire sortir clandestinement des devises.

S. A.

PROCES KHALIFA VU PAR LE "CANARD ENCHAINÉ"

"Farce judiciaire, partie de cache-cache et noms codés"

La formule est joliment trouvée : «Une partie de cache-cache».

De notre bureau de Paris,
Khadidja Baba-Ahmed

C'est le titre donné par l'hebdomadaire satirique français *Le Canard Enchaîné*, à un papier qu'il consacre cette semaine au procès Khalifa. D'abord sur l'absence du principal accusé, Rafik Khalifa, au procès qualifié d'«une formidable mascarade judiciaire», le signataire du papier note que le gouvernement algérien ne s'en plaint surtout pas. «Des demandes d'extradition de Khalifa ont bel et bien été envoyées en Grande-Bretagne mais tellement mal fagotées qu'elles n'ont aucune chance d'aboutir.» Sur le déroulement des trois semaines du procès de celui désigné d'«ex-enfant chéri du régime», le journaliste note que l'histoire y est «allégrement réécrite», et souligne surtout que les principaux concernés n'y sont pas convoqués. Les témoins présents sont «amnésiés» alors que «quelques malheureux fonctionnaires, notamment l'ancien gouverneur de la Banque d'Algérie, sont soudain couverts de tous les maux (...)». Les plus gros bénéficiaires de la manne Khalifa sont absents à la barre du tribunal de Blida, souligne le journaliste, qui révèle que dans les listings, ils n'apparaissent que par des noms codés : «Chakib 03 ; Madame Sabki, ou encore Cérés.» Saura-t-on un jour qui sont ceux que l'on veut cacher par ces noms codés et qui ne sont pas présents au prétoire de Blida ? Naturellement, ces derniers n'ont pas été convoqués, comme n'ont pas été convoqués deux autres personnalités importantes dans ce procès. D'abord Abdelghani Bouteflika (avocat) frère du président, qui a travaillé «avec le golden boy algérien» et le second, le «puissant général Belkheir» dont le journaliste rappelle «le rôle de premier plan qu'il a joué» pour soutenir l'empire Khalifa, du temps où il était aux commandes du secrétariat général de la présidence et dont le nom n'est, à aucun moment, évoqué dans le dossier judiciaire. Et le journal de noter ironiquement que si l'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia, «brouillé avec Bouteflika, dont le brigue la succession», est cité à comparaître, ce n'est, sans doute, «qu'un pur hasard».

Encouragé et utilisé comme icône d'une nouvelle génération entrepreneuriale», le groupe Khalifa, conclut Nicole Beau, le rédacteur de l'article, constitue un «cas d'école réussi» en matière de relations publiques, sauf qu'il n'a pas été tenu compte des pratiques de colossales embrouilles, de vaste opération de cavalerie et de quelques menus profits du système algérien lorsqu'il s'agit de libéraliser le secteur économique.

K. B.-A.

20^e JOUR DU PROCES KHALIFA

L'agence des Abattoirs au centre des débats

Les jours du procès Khalifa se suivent mais ne se ressemblent pas. Les aveux des témoins et des prévenus qui se succèdent devant la présidence du tribunal criminel de Blida apportent à chaque fois leurs lots de révélations qui tendent à débroussailler les fourrés couvrant jusque-là les méandres d'une affaire qui n'a pas l'air de connaître son issue de sitôt. Jeudi dernier, la juge a eu à entendre trois témoins. Il s'agit du DG de la société des transports des céréales et légumes secs qui a déposé en 2002 la somme de 400 millions de dinars, du DG de GCB, filiale de Sonatrach qui a fait un dépôt de 1,5 million de dinars et enfin de l'ex-PDG de l'Entreprise nationale de travaux de forage qui, également, a placé une somme de 204 millions de dinars à El Khalifa Bank. Tous les trois ont justifié que ces placements ont été motivés par les gains que génèrent les «alléchants» taux d'intérêt d'autant que leurs entreprises sont à caractère économique. Toutefois, ils déplorent, en répondant à la question du juge si cet argent fut récupéré, l'évaporation des deniers de l'Etat.

Mme Brahimi rappellera ensuite Soualmi Hocine, ex-directeur de l'agence El Khalifa Bank des Abattoirs à Hussein Dey et également responsable du bureau de représentation à Paris. Poursuivi pour les chefs d'inculpation d'association de malfaiteurs, d'escroquerie et de faux en écritures bancaires, le prévenu qui a déjà été entendu la veille, devait répondre à des questions relatives à la remise d'argent en direction de la caisse principale à un convoyeur de fonds en la personne de Boukadoum Karim et ce, sur simple présentation d'un papillon.

«Les petits bouts de papier qui vous sont présentés par Boukadoum et sur lesquels sont inscrits les montants à remettre sont-ils des pièces comptables ?» lui demande la magistrate. «Ce sont des ordres venant de Moumène Khalifa et d'ailleurs je m'en suis opposé. Pour cela, je tiens à vous faire savoir que mon refus d'acquiescer à cette forme de travail m'a valu une suspension», répondra Soualmi.

Le bureau de représentation à Paris en guise d'une agence bancaire

La juge revient sur l'affaire de Foudad Adda, le commissaire divisionnaire et ex-directeur de l'Ecole de police de Ain-Benian depuis 1991 et qui a signé, le 1er septembre 2001, une convention avec Moumène Khalifa pour le dépôt de monnaie forte au bureau de représentation d'El Khalifa Bank à Paris. Mme Brahimi s'enquiert dès lors de la situation juridique de ce bureau. «A Paris, El Khalifa Bank détient une agence ?» «Non, plutôt un bureau de représentation dont Moumène Khalifa avait donné son accord afin que les dépôts d'argent en devises puissent se faire à Paris», réplique Soualmi.

En effet, Foudad Adda qui possédait un compte courant à la Société marseillaise du crédit en France qu'il a ouvert en 1974 lorsqu'il y était en stage et dans lequel il déposait régulièrement de l'argent provenant des rentrées de loyers que lui faisait bénéficier la location de sa villa située à Bouzaréah pour l'ambassade du Mexique.

Le loyer fixé à 7000 dollars US par mois était versé à son compte en France. Ainsi de cette location, Foudad Adda a pu épargner la somme de 1 350 000 FF, déposée à terme pendant huit ans, de laquelle il a soutiré un intérêt de 114 600 FF. Pour la location de sa villa dès 1995 à l'ambassade du Burkina-faso, elle lui procurait des rentrées mensuelles de 16 500 FF mais qu'il déposait dans son compte devises à la BNA de Staouéli.

C'est le cumul de ses devises qui ont été transférées au bureau de représentation d'El Khalifa Bank à Paris à la suite de la signature d'une convention avec Moumène Khalifa par le truchement de Soualmi Hocine.

«Foudad Adda possédait deux milliards de centimes et 609 000 euros dans sa banque pour lesquels vous aviez établi des écritures quant à leur transfert à l'agence des Abattoirs que vous dirigez alors que vous étiez persuadé que l'argent n'a jamais été transféré», assène la juge à Soualmi mais que celui-ci ne caté-

goriquement.

Il faut savoir que Foudad Adda avait demandé en date du 22 mai 2002 le rapatriement de son argent déposé en France et ce, à travers une correspondance adressée à Soualmi Hocine. L'objet de sa demande consistait en l'ouverture d'un compte auprès de l'agence des Abattoirs avec un dépôt de 609 000 euros qui lui a été accordé le 1er août 2002. Mais juste après, il a eu vent de rumeurs faisant état de dysfonctionnement à El Khalifa Bank, ce qui l'a contraint à vouloir retirer son argent.

Cependant, il n'a pu le réaliser en raison de l'inexistence de liquidités. Sur ce, Soualmi lui proposa une solution à ce déficit, à savoir qu'il était en mesure de lui faire récupérer son argent par le biais d'une société algéro-espagnole implantée à Oran et qui était endettée vis-à-vis d'El Khalifa Bank.

Cette société avait, en effet, bénéficié d'un crédit sur la base de l'hypothèque de son usine. L'idée consistait à ce que Foudad Adda hypothèque son argent déposé à El Khalifa Bank contre une reconnaissance de dettes que lui établirait la société algéro-espagnole qui conditionne la récupération de son argent plus tard.

L'acte d'hypothèque ainsi que la reconnaissance de dettes accordée par la société seront ainsi signés le 23 février 2003.

Les accords ainsi réalisés, Soualmi rédige l'attestation de mainlevée sur l'hypothèque de l'usine de la société algéro-espagnole.

Mais contre toute attente, Soualmi n'a pu procéder au transfert de l'argent du compte de Foudad vers celui de la société en question du fait qu'en cette période précise il a été désigné un administrateur provisoire qui a gelé toutes les opérations bancaires d'El Khalifa Bank.

Notons que les associés et gestionnaires de la société algéro-espagnole que sont Benhadji Mustapha et Bourayou Nadjib sont inculpés dans l'affaire Khalifa et seront entendus demain par la juge.

M. B.